

Lors de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 2 juin 2014 à 19h00, reprise le 9 juin 2014 à 19h00, ajournée et reprise le 16 juin 2014 à 19h00; à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Dugas, maire  
Monsieur Rosaire Gauthier, conseiller au siège # 1.  
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2  
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3.  
Monsieur Marcel Guillemette, conseiller au siège # 4  
Monsieur André Isabel, conseiller au siège # 5  
Monsieur Benoît Frenette, conseiller au siège # 6

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Dugas maire, la séance débute.

---

**2014-149**                      **RÈGLEMENT NUMÉRO 424 SUR LA QUALITÉ DE VIE ET QUI ABROGE LES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 302, 303, 308 ET 327.**

*ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'adopter un règlement pour assurer la qualité de vie des résidents et de refondre certains règlements;*

*ATTENDU que l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements relatifs aux nuisances;*

*ATTENDU que l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de sécurité;*

*ATTENDU que l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement, les rapports de bon voisinage et le bien-être général de sa population;*

*ATTENDU que l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir l'usage d'une voie publique;*

*ATTENDU que l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour régir le stationnement;*

*ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Clément Marceau conseiller de la municipalité de Les Méchins, lors de la séance du 5 mai 2014;*

*EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à la majorité des conseillers présents :*

*QU'un règlement portant le numéro 424 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :*

**Article 1:**        Le présent règlement s'intitule « Règlement numéro 424 sur la qualité de vie et qui abroge les règlements numéros 302, 303, 308 et 337 ». Le tout tel que décrit dans le document : RÈGLEMENT NO. 424 SUR LA QUALITÉ DE VIE.

Article 2: Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

---

Alain Dugas, maire

---

Lyne Fortin, Dir.-gén. et sec.-très.

**2014-150                      ADOPTION RÈGLEMENT NO. 424.**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Rosaire Gauthier et résolu à la majorité des conseillers présents:

Que le règlement numéro 424 tel que déposé par la secrétaire-trésorière est adopté et qu'il fait partie intégrante des règlements de la municipalité comme portant le numéro 424 « sur la qualité de vie et qui abroge les règlements 302, 303, 308 et 337 ».

**2014-151                      TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE DÉSAFFECTATION DE L'ANCIENNE PRISE D'EAU –  
BUDGET D'HONORAIRES DE ROCHE LTÉE POUR PLANS ET DEVIS ET APPEL  
D'OFFRES.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par André Isabel et résolu à la majorité des conseillers présents:

Que la municipalité de Les Méchins accepte l'offre de Roche Ltée « budget d'honoraires au montant de 3 600,00\$ plus taxes » afin de réaliser les plans et devis ainsi que les appels d'offres pour les travaux de démolition et de désaffectation de l'ancienne prise d'eau.

**2014-152                      ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA GRANDE-BRANCHE NORD.**

Considérant que le ministère des transports du Québec vont reconstruire le pont P-04454 situé sur le chemin de la Grande-Branche Nord ;

Considérant que ce chemin relie la municipalité de Les Méchins à celle de St-Jean-de-Cherbourg ;

En conséquence, il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à la majorité des conseillers présents:

Que la municipalité de Les Méchins confirme que la municipalité va effectuer l'entretien du chemin de la Grande-Branche Nord de la partie située sur le territoire de Les Méchins et qui se rend à la limite de la municipalité de St-Jean-de-Cherbourg.

**2014-153                      M.R.C. DE LA MATANIE – PROTOCOLE D'ENTENTE DE FOURNITURE DES SERVICES  
EN MATIÈRE D'URBANISME, D'ENVIRONNEMENT ET DE PROTECTION DES BIENS  
CULTURELS INTERVENUE LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014.**

Il est proposé par M. Benoît Frenette, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins signe avec la M.R.C. de La Matanie, un protocole d'entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2014. La durée de l'entente se terminera le 31 décembre 2015 et sera renouvelable par résolution, d'année en année.

Que cette résolution abroge la résolution no. 2014-143 adopté le 9 juin 2014.

Que M. Alain Dugas, maire et Mme Lyne Fortin directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la municipalité de Les Méchins.

**2014-154                    ACHAT ET TRANSPORT D'ABRASIF.**

Considérant que la directrice générale a demandé des prix à trois entreprises et que les résultats sont les suivants :

- Les Entreprises Théo-Lan :	\$ 2 212,76
- Garage Bertrand Ross Inc. :	\$ 2 222,69
- Samphi :	\$ 2 299,50

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. André Isabel et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins retient l'offre Les Entreprises Théo-Lan au montant de \$ 2 212,76 pour le transport de 216 tonnes métriques de gravier concassé tamisé provenant de Béton Provincial Ltée.

Que la municipalité achète chez Béton Provincial Ltée 216 tonnes d'abrasif.

**2014-155                    MÉDIA TRANSCONTINENTAL SENC. – FACTURES POUR APPEL D'OFFRES 2013.**

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la directrice générale est autorisée à effectuer le paiements des factures suivantes à Média Transcontinental SENC. :

- Km004620 :	165,00\$
- Km004793 :	280,08\$
- Km004794 :	259,16\$
- Km004856 :	280,08\$
- Km004857 :	259,16\$
- Km004903 :	259,16\$
- Km005002 :	<u>259,16\$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>1 761,80\$</b>

**2014-156                    DEMANDE DE M. MARC-ANDRÉ BOUCHER – KIOSQUE DE VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES SUR LE TERRAIN DE LA HALTE-ROUTIÈRE.**

Il est proposé par M. André Isabel, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins est d'accord à ce que M. Marc-André Boucher se serve d'un pergola situé sur la halte routière afin de le transformer en kiosque de vente de fruits et légumes pour la période de fin juin à septembre 2014.

Que les transformations du pergola devront être approuvées par la municipalité et qui consisteront principalement à des tablettes, toiles et non une bâtisse fermée par des matériaux comme du bois.

**2014-157**

**NIVELEUSE.**

Considérant que le conseil municipal est au courant que le balancier de la niveleuse est à remplacer et que prochainement il devra être changé pour un autre;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. André Isabel et résolu à la majorité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins ne tient pas responsable l'opérateur de la niveleuse.

**2014-158**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est 20h10 et il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. André Isabel et résolu à la majorité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

---

Alain Dugas, maire

---

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière